



COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°36 DU SAMEDI 10/05/2025

Réunion du lundi 5 mai 2025

- Responsable C.A. – Président délégué : Antonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Jean Luc GAILLARD – Jean Claude LIGOUT – Habib TOUNSI
- Désignateur arbitres Seniors D1 - D2 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
- Désignateur arbitres Seniors D3 - D5 : Jean Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Désignateur arbitres D4 : Guillaume DUPUY 06 88 57 47 48
- Désignateur arbitres « Critérium » : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Secrétaire arbitres Seniors et Jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 27 61 81 72
- Désignateur des observateurs, validateur des observations Seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

COURRIERS RECUS

M. MIRABEL Alexis : justificatif absence pour samedi 10 mai : accordé
M. DUBIEN Baptiste : certificat médical : la CA vous souhaite un prompt rétablissement

INDISPONIBILITES

La CDA rappelle que toutes les indisponibilités doivent être saisies sur le compte « Le Portail Des Officiels » depuis un ordinateur, au moins 4 semaines avant la date d'indisponibilité. Les arbitres, ne respectant pas ce délai ou étant indisponible après désignation, sont passibles de sanctions énoncées dans l'annexe du RI.

RAPPEL AUX ARBITRES

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent officier dans une des 3 dernières journées de championnat pour satisfaire à la représentativité au statut arbitrage.

IMPORTANT

En cette fin de saison et en raison de nombreux forfaits, merci de vous servir du lien ci-dessous pour remplir la feuille de match : <https://districtfootgers.fff.fr/wp-content/uploads/sites/69/2017/09/Equipe-absente.pdf>

DOSSIER MEDICAL ARBITRE

Le Dossier Médical Arbitre 2025-2026 est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE », puis « RENOUELEMENT DE LICENCE » (examens possibles à compter du 1er avril 2025, et pas avant).

Le DMA a été modifié dans sa présentation et des changements ont également été effectués sur le fond. Les informations pratiques figurent toutes en page 1 de la notice explicative DMA, mais nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

A partir de 35 ans (au 01/07/2025) :

- Un DMA devra être fourni tous les ans ;
- Tous les 5 ans, un bilan cardiologique devra être effectué chez un cardiologue en lui apportant les résultats d'un bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (recherche de glycémie, bilan cholestérol) que vous aurez réalisé AVANT la consultation chez le cardiologue (demandé par le médecin traitant au préalable). Nous vous conseillons donc d'anticiper sur la prise de rendez-vous chez le cardiologue, plusieurs mois avant de refaire le DMA.
- L'épreuve d'effort n'est plus obligatoire. Seul le cardiologue décidera des examens complémentaires cardiologiques qui seront éventuellement à prévoir.

Pensez également à bien compléter et signer le consentement au traitement des données, en bas de la page 3.

AGENDA

- ARBITRES STAGIAIRES ET JEUNES STAGIAIRES – MODULE 8

DIMANCHE 18 MAI, de 9h à 17h à VEAUCHE, stade Irénée Laurent (repas pris en charge sur place).

Merci de remplir le formulaire envoyé par le Conseiller Technique.

=====

COMPOSITION DU DOSSIER DE RENOUELEMENT ARBITRE – SAISON 2025/2026

Votre Dossier Médical d'Arbitre (DMA) et votre dossier administratif (formulaire en ligne) sont à transmettre au plus tard le 15 juillet 2025, au siège du District de la Loire ou au siège de la Délégation du Roannais, suivant votre rattachement géographique. **Merci de bien suivre les instructions.**

DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

Le Dossier Médical Arbitre est en ligne dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

Il doit être envoyé par courriel en précisant la mention « **SECRET MÉDICAL** », à l'adresse suivante : arbitres@loire.ffr.fr, au plus tard le **15 juillet 2025**, pour toutes les catégories d'arbitres.

Les originaux doivent être conservés et archivés par l'arbitre durant toute sa carrière et peuvent être demandés par la Commission Médicale.

DOSSIER ADMINISTRATIF ARBITRE

Il est à remplir au plus tard le **15 juillet 2025** pour toutes les catégories d'arbitres.

[Je clique sur le lien du formulaire administratif.](#)

Le lien est disponible dans la rubrique « ARBITRAGE » puis « RENOUELEMENT DE LICENCE ».

FRAIS DE DOSSIER DLF

Il s'agit d'une cotisation annuelle incluant les dépenses liées aux frais de formation, dont frais de repas des stages et assemblées, aux frais de gestion du PV électronique et aux autres frais de dossiers.

Ils sont fixés à **55 euros** pour la saison 2025/2026. **Cette somme doit être renvoyée par chèque libellé à l'ordre du District de la Loire.**

ARBITRES SOLIDARITÉ

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via lien à venir prochainement (nouveau).**

COTISATION UNAF

En cliquant sur le lien ci- après, vous pourrez remplir votre formulaire adhésion UNAF pour la saison 2025/2026 :

[Bulletin adhésion UNAF - Saison 2025/2026](#)

Montant des cotisations inchangé : 25 euros (jeunes moins de 21 ans) ou 40 euros (adultes) - ordre UNAF Loire.

Merci de joindre votre règlement par chèque à l'ordre de l'UNAF, avec votre fiche d'adhésion, puis l'envoyer à l'adresse qui correspond à votre secteur géographique.

DELEGATION ROANNAIS FOOTBAL - UNAF : 58 BOULEVARD BARON DU MARAIS 42300 ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARBITRES

L'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison à laquelle sont convoqués tous les arbitres, y compris les jeunes, aura lieu :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE (8h30 à 18h) – ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
STADE ET SALLE DES FÊTES DES BULLIEUX

=====

DESIGNATIONS ET PROBLEMES INFORMATIQUES

En raison de problèmes informatiques, nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel, et de toujours vous référer au « Portail Des Officiels » sur ordinateur, en vous déconnectant du « Portail Des Officiels » sur ordinateur, en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur, puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation.

Les désignations sur PV et le site Internet du District, rubrique « Epreuves », restent visibles et valables. En cas de doute, contactez votre désignateur. Tout arbitre disponible qui n'a pas de désignation lors d'une journée complète, doit contacter son désignateur.

A noter : si votre nom d'Officiel apparaît sous l'intitulé « Anonyme », le paramétrage s'effectue dans l'espace « Mon Compte FFF » (<https://mon-compte.fff.fr/>) du licencié -> **Mes licences & rôles** -> section : **Visibilité sur les sites et applications FFF** > Cliquer l'option « je ne souhaite plus ... » > Enregistrer

INFORMATION FMI (nouvelle 4.0.3)

La Direction des Compétitions Nationales, en raison de l'identification d'un nombre important de blocages de la FMI (**nouvelle version 4.0.3**) lors de l'utilisation de la fonctionnalité « case Rapport suit », et surtout « Observations d'après match ». Par conséquent, il a été demandé aux officiels de ne pas utiliser PROVISOIREMENT ces fonctions lors du remplissage de la FMI :

- **Ne pas cocher RAPPORT SUIT** mais informer les clubs de ce fait.
- **Pour les exclusions**, il est demandé de remplir uniquement dans la FMI, lors de la **SAISIE DU FAIT DE JEU**, la partie « **Rapport circonstancié** » pour décrire le fait de jeu disciplinaire : si un besoin plus large d'explication est nécessaire, cela doit apparaître dans le RAPPORT DE L'ARBITRE UNIQUEMENT, mais **pas dans la rubrique « Observations d'après-match »**.

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage :

<https://loire.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre/>

RAPPELS ADMINISTRATIFS

Après chaque rencontre, il est obligatoire de valider votre rapport de discipline, via votre Portail des Officiels. Pensez à bien vérifier les informations avant de le valider (sous 48h à partir de la fin du match).

La CDA rappelle à l'ensemble des arbitres l'importance d'utiliser le carton blanc lorsqu'un joueur a une attitude inconvenante ou manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels que lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match (officiel ou amical) en tant qu'arbitre bénévole, vous devez obligatoirement demander l'aval de votre désignateur et informer la CDA par courriel. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à des sanctions.

Rappel des consignes de cette saison :

https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2024/10/Synthese_Modifications_Consignes_CDA_2024_2025.pdf

En guise de rappel, le règlement de l'exclusion temporaire

(carton blanc : <https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2018/09/Le-Carton-Blanc-Exclusion-Temporaire-au-14-09-2018.pdf>)

HORAIRES DES RENCONTRES

Le coup d'envoi de la rencontre est affiché sur votre désignation du PDO. En aucun cas, l'heure de la rencontre est un accord oral entre les clubs et les arbitres. La modification doit être sur votre désignation.

=====

NOTES AUX ARBITRES

- **RAPPEL** : sur le portail des officiels, il faut **enregistrer** votre rapport et ensuite le **valider** pour pouvoir le transmettre, ou nous l'adresser par mail, si problème PDO. Merci.

Les rapports doivent être adressés sous 48 heures maxi.

- En cas de 2 cartons jaunes dans un match = carton rouge = **RAPPORT DANS LES 48 HEURES MAXI, VIA PORTAIL DES OFFICIELS**

- Pour TOUS les matchs de coupe, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, on départagera les deux équipes par l'épreuve des tirs au but. **AUCUNE PROLONGATION**

**Dans toutes les coupes, le règlement des frais incombe en totalité au CLUB QUI RECOIT
TOUT MANQUEMENT SERA SANCTIONNE**

- Messieurs les arbitres, attention de bien vérifier vos désignations jusqu'à la fin de la semaine, car vous pouvez être désigné au dernier moment.

- Pensez **IMPERATIVEMENT** à prendre en photo la composition des équipes, pouvant être utile, suite à un dysfonctionnement de la FMI.

- Les vestiaires d'arbitres doivent être fermés à clef le temps du match. Messieurs les arbitres, merci de ne pas commencer le match tant que cela n'est pas effectué.